

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 26 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- À mon arrivée le ratio n'est pas respecté. Un enfant qui n'était pas prévu d'être en garderie a arrivée en même temps que moi. La lacune est corrigée pendant la visite.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- L'aire de jeu extérieur est sécuritaire et offre aux enfants une quantité variée de jouets pour tous les enfants présents.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite. Jeux extérieurs. Les enfants s'amuse à faire des bulles.
- Discussions avec l'exploitante concernant le terrain de jeu et le ratio. Je recommande de trouver le manuel du fabricant pour la structure de jeu Step 2.

original signé par
Mona Martin

26 juillet 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date